



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 31

Question écrite n° 86071

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que le mardi 7 février 2006, elle lui a posé une question orale afin entre autres d'évoquer les deux alternatives envisagées pour délester le tronçon central de l'A 31 entre Metz et Nancy. La première comporte une autoroute A 32 entièrement nouvelle selon le tracé Est pour relier Dieulouard sur l'A 31 à Retonfey sur l'A 4. La seconde consiste à mettre l'autoroute A 31 à 2 x 3 voies entre les échangeurs de Dieulouard et Fey. Malgré la manipulation des études effectuées à la demande du préfet de région, le trafic prévisionnel sur une A 32 entièrement nouvelle ne serait que de l'ordre de 10 000 véhicules/jour. Or l'A 31 à 2 x 2 voies n'a actuellement qu'un trafic d'environ 60 000 véhicules/jour. Sa capacité maximum est d'environ 70 000 véhicules/jour et sa mise à 2 x 3 voies la ferait passer à près de 110 000. Initialement pour justifier le tracé d'une autoroute nouvelle, le préfet de région prétendait qu'une A 31 à 2 x 3 voies ne suffirait pas, ce qui est une contre vérité flagrante puisque, en étant à 2 x 3 voies, l'A 31 aurait un supplément de capacité d'environ 35 000 véhicules/jour, ce qui représente trois fois les 10 000 véhicules du trafic prévisionnel sur une A 32 nouvelle. Or, au lieu de reconnaître l'évidence, on vient maintenant d'inventer une nouvelle explication puisque selon la réponse ministérielle à la question orale susvisée « La section centrale de l'autoroute A 31 supporte un trafic important. Selon les études, elle sera saturée dès 2015 si rien n'est fait, et en 2025 si elle est élargie à deux fois trois voies. » Cette hypothétique saturation voudrait dire que de 60 000 véhicules/jour aujourd'hui, le trafic sur l'A 31 mise à 2 x 3 voies passerait à au moins 110 000 en 2025. Si on retient la solution de la construction d'une A 32 nouvelle, ces 110 000 véhicules se répartiraient donc à raison de 70 000 sur l'A 31 à 2 x 2 voies qui serait alors saturée et de 40 000 sur l'A 32 nouvelle. Comment le trafic de 10 000 véhicules/jour prévu sur l'A 32 nouvelle en 2015 pourrait-il soudainement être quadruplé en seulement dix ans ? Manifestement, ce n'est pas sérieux et il s'agit là d'une ineptie. Dans ce dossier, les arbitrages privilégiés sont en fait sous l'influence d'intérêts politiques au sens péjoratif du terme. Elle lui demande en conséquence s'il ne pense pas qu'il serait temps de gérer ce dossier en faisant prévaloir des solutions de bon sens.

Texte de la réponse

La saturation progressive de l'autoroute A 31 entre Toul et Thionville, liée aux multiples fonctions qu'elle assume aujourd'hui, constitue un handicap important pour l'économie régionale et nationale. La prévision de trafic sur la section centrale de l'autoroute A 32 entre Dieulouard et Retonfey est d'environ 10 000 véhicules par jour à l'horizon 2020, dont une part importante de poids lourds en transit dans le sillon mosellan. Même dans l'hypothèse d'un élargissement à 2 x 3 voies, la circulation sur l'autoroute A 31 conduira à une dégradation du niveau de service d'autant plus forte que la part des poids lourds sera importante. La réalisation complète d'A 32 entre Toul et Thionville permettra de recréer une réserve de capacité sur l'A 31 et le réseau secondaire adjacent, essentiellement au bénéfice du trafic local. De plus, cette nouvelle liaison a le mérite de contribuer à l'aménagement du territoire, notamment en assurant une desserte optimale de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et de la future ligne LGV Est-européenne. Pour autant, eu égard aux positions exprimées favorablement en faveur de l'option consistant à élargir l'A 31 sur sa section centrale, les études menées dans la perspective de la

création de ce nouvel axe autoroutier prennent en compte l'hypothèse d'optimisation des infrastructures existantes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86071

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mai 2006

Question publiée le : 14 février 2006, page 1501

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5553